

INTERVIEW JEAN-DOMINIQUE GIULIANI

PRÉSIDENT DE
LA FONDATION
ROBERT SCHUMAN

« L'INTÉGRATION
PAR L'EXEMPLE,
LA CLÉ POUR UNE
EUROPE
PUISSANTE »



DOSSIERS

Présidentielle : politique étrangère

Paquet Télécom

Auvergne-Rhône-Alpes

RETROUVEZ LES PAGES

Nominations

Missions

Élections

ÉDITIONS ODILE JACOB

*Un enjeu fondamental pour la présidentielle
et les cinq ans à venir.*



24,90 €
332 p.



Éditeur

François-Xavier d'Aillières
Tél. 01 55 62 68 51
Fax 01 55 62 68 76
fxdaillieres@trombinoscope.com

RÉDACTION

Responsable d'édition
Natalie de Rougé
Tél. 01 55 62 68 63
nderouge@trombinoscope.com

Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

Noémie Trabi
ntrabi@trombinoscope.com

Journaliste
Marjolaine Koch
mkoch@trombinoscope.com

PUBLICITÉ
Directeur de clientèle
Delphine Léguillon
Tél. 01 55 62 68 56
dleguillon@trombinoscope.com

Directeur du développement
Obé Seddiq
Tél. 01 55 62 68 65
obe.seddiq@dods.eu

MAQUETTE

Antonello Sticca
John Levers
Matthew Titley
Max Dubiel

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Lettre : 445 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 57
Fax 03 27 61 22 52
trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE

SAS au capital de 37.000 euros
504 867 789 RCS Nanterre
Une participation de DODS GRP



Le Trombinoscope
315 Bureaux de la Colline
1 rue Royale
92213 Saint-Cloud Cedex

Dépôt légal à parution ISSN 2266 5587

IMPRESSION
Imprimerie de l'Avesnois

CONCEPTION ORIGINALE
Antonello Sticca

Édito

Profession : président de la République et acteur du monde

Le cadre institutionnel de la Ve République donne un rôle central pour l'élaboration et la conduite de la politique étrangère au président de la République. Ce dernier dispose d'une rare liberté d'action par rapport aux autres régimes démocratiques. C'est un incontestable avantage pour s'inscrire dans la durée comme pour faire face aux crises. C'est aussi un redoutable inconvénient si le président ne dispose ni de vision construite ni de préparation suffisante aux dossiers internationaux. Le paradoxe est le suivant : l'élection ne se joue pas sur la maîtrise de ces dossiers,

alors qu'une fois élu le président y consacre plus de la moitié de son activité.

Les candidats devraient donc se préparer très sérieusement au-delà des déclarations d'intention. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas en dépit d'initiatives issues de la société civile¹. Ce n'est pas nouveau, mais la campagne actuelle accorde bien peu d'importance aux dossiers internationaux. En revanche, ce qui est nouveau, c'est la rapide et profonde transformation du cadre de référence de la politique étrangère française. En moins d'un an : Brexit, tentative de coup d'Etat en Turquie suivie d'une reprise en main par Recep Tayyip Erdogan, élection de Donald Trump, reprise d'Alep par Bachar Al-Assad grâce au soutien de Vladimir Poutine, déclarations de Xi Jinping sur le cours de la « mondialisation économique » ou comportement de la Corée du Nord. Autant de ruptures qui devraient faire l'objet d'analyses approfondies, afin de préparer des décisions adaptées.

Deux points mériteraient une attention particulière de la part des candidats. En premier lieu, le cours de la politique étrangère française dépend directement de la reconfiguration actuelle de la « mondialisation », qui est principalement due à une nouvelle clé de répartition de la puissance et à l'accélération de la transition numérique à l'échelle globale. A moins de considérer la France comme un isolat capable de se soustraire au monde... En second lieu, les fortes attentes de la part

de nos partenaires, au premier rang desquels figure l'Allemagne, invitent à retrouver une crédibilité politique, qui passe par une cohérence entre le discours et les actes. A moins de considérer que les engagements internationaux pris par la France sont sans importance...

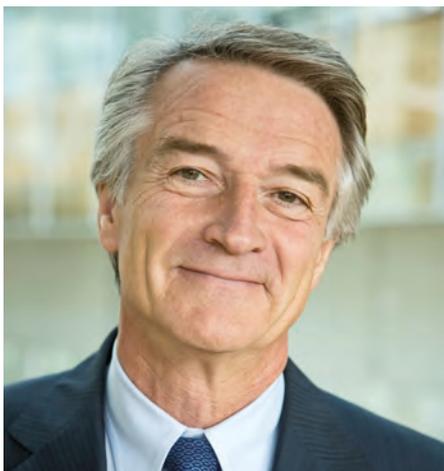
Quel qu'il soit, au matin du 8 mai 2017, le huitième président de la Ve République sera face à un contexte international dégradé. Et ses premiers pas en politique étrangère seront décisifs pour l'avenir du pays. ●



Thomas Gomart
Directeur de l'Ifri

1. Thierry de Montbrial & Thomas Gomart (dir.), *Notre Intérêt national, Quelle politique étrangère pour la France ?*, Paris, Odile Jacob, 2017.

La résolution pacifique du conflit sur le Haut-Karabagh : une priorité pour le prochain Président français



Lorsque le Cercle Européen d'Azerbaïdjan (TEAS) m'a proposé de m'exprimer sur le sujet des relations entre la France et l'Azerbaïdjan dans le numéro de la Revue du Trombinoscope dédié aux positions des candidats à l'élection présidentielle française sur les sujets internationaux, j'ai tout de suite accepté, car à mon avis ces sujets ne sont pas assez évoqués, alors qu'ils sont cruciaux pour l'avenir de la France et son positionnement dans le monde et la sécurité collective.

L'année 2017 marque le 25e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la France et l'Azerbaïdjan. Notre pays a été le deuxième, après la Turquie, à reconnaître l'indépendance de la République d'Azerbaïdjan en 1992, après la chute de l'Union Soviétique. Fort de ce symbole, l'amitié et le respect entre les deux pays n'a cessé de croître, tout comme les relations économiques et l'engagement de nos deux pays sur des sujets de sécurité collective, comme la lutte contre le terrorisme.

En tant que Président du groupe d'amitié France-Caucase au Sénat, je suis impressionné par le degré d'échanges et de collaboration entre les parlementaires des deux pays, mais aussi par la difficulté qu'a l'Azerbaïdjan d'être écouté en France. Alors que les relations de la France avec un grand nombre de pays sont incontestées, ni par les politiques ni par les médias, le « *Azerbaijan bashing* » est bien présent en France et grandement favorisé par certains lobbys.

Evidemment, l'Azerbaïdjan doit encore faire des progrès sur le chemin d'une démocratie accomplie. Mais rappelons-nous qu'il a fallu plus de deux cent ans à la France pour stabiliser son régime démocratique, qui est toujours perfectible, y compris de nos jours. Rappelons aussi que la République d'Azerbaïdjan n'a que 25 ans et qu'elle sort de plus de 70 ans de joug soviétique, qui ont laissé des traces, tant sur l'Azerbaïdjan que sur les pays voisins du Caucase et d'Asie centrale. De plus, l'Azerbaïdjan est un pays laïc depuis 1918 et fait montre d'une tradition de tolérance religieuse très précieuse dans cette région tourmentée du monde.

L'Azerbaïdjan est un pays stratégique pour la France. D'abord, parce que l'Azerbaïdjan est une puissance énergétique de pétrole et de gaz, et en ce sens, ce pays est indispensable à la sécurité énergétique de l'Europe, notamment au travers de la mise en place du corridor gazier sud TANAP-TAP qui sera opérationnel en 2018.

D'un point de vue économique, l'Azerbaïdjan est la première puissance économique du Caucase, et notre premier partenaire commercial de la région. Notre collaboration économique actuelle se focalise principalement sur les importations d'hydrocarbures, représentant un total de plus d'un milliard d'euros, nos exportations vers le pays représentant pour le moment 174 millions d'euros.

Depuis ces dernières années, de nombreux contrats ont été signés par les grands groupes français en Azerbaïdjan, que ce soit Suez-Environnement, Total, ENGIE, Thalès, CIFAL, ou le Groupe Accor... Notre coopération économique grandit, et est mutuellement bénéfique puisqu'elle permet aussi à l'Azerbaïdjan de se diversifier en développant d'autres secteurs que les hydrocarbures, comme le tourisme, l'agriculture, et les télécoms – secteurs dans lesquels la France est pionnier.

Pour autant, il reste un point que le prochain président de la République française aura à traiter, celui de la résolution pacifique et juste du conflit qui déchire l'Azerbaïdjan et l'Arménie sur le Haut-Karabagh. La région du Haut-Karabagh, ainsi que sept provinces avoisinantes sont actuellement hors du

contrôle de l'Azerbaïdjan, alors que ces territoires sont reconnus comme faisant partie intégrante de l'Azerbaïdjan par la communauté internationale incarnée par les Nations Unies, dont le Conseil de Sécurité a voté quatre résolutions demandant le retrait des troupes arméniennes des territoires occupés.

Ce conflit territorial est complexe et provoque de nombreuses victimes collatérales, en particulier les presque un million de réfugiés et personnes déplacées internes vivant depuis 25 ans dans des camps, éparpillés en Azerbaïdjan, après avoir dû fuir les territoires occupés. D'aucun feront valoir le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, mais comment faire valoir sérieusement ce droit quand les azerbaïdjanais vivant au Karabagh ont été expulsés de leurs maisons et sont donc en incapacité de se prononcer par voie référendaire ?

En tant que co-présidente du groupe de Minsk en charge de faciliter une paix négociée entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie, la France doit faire preuve d'une objectivité exemplaire sur le dossier. Le président français nouvellement élu devrait faire de la résolution de ce conflit, aux portes de l'Europe et malheureusement risquant de s'enflammer à tout moment, un de ses dossiers prioritaires, car de la résolution de ce conflit dépend la stabilité politique et économique de la région.

Une solution négociée, juste, et respectueuse du droit international est possible, mais elle doit passer par des prises de décision difficiles par l'ensemble des parties en présence. A ce titre, en tant qu'élu, j'ai personnellement à cœur de m'engager dans un effort de diplomatie parlementaire en invitant mes confrères d'Azerbaïdjan et d'Arménie à discuter de quelle manière à notre niveau, nous pouvons faire avancer les discussions.

André REICHARDT
Sénateur du Bas-Rhin,
Président du groupe d'amitié France-Caucase au Sénat

Sommaire

Mars 2017

4

Interview

Jean-Dominique GIULIANI

président de la Fondation Robert Schuman
« L'intégration par l'exemple, la clé pour une Europe puissante »



6 Présidentielle : Politique étrangère, le programme des candidats

7 La France : une voix singulière dans le monde. *François FILLON*

8 Une Europe forte devient indispensable !
Richard FERRAND

9 Responsabilité et solidarité au cœur de ma politique étrangère. *Benoît HAMON*

10 Une France indépendante au service de la paix. *Djordje KUZMANOVIC*

13 L'évolution du Paquet Télécom

14 Renforcer la cohérence d'ensemble.
Patrice MARTIN-LALANDE



14 ORECE : Préservons l'indépendance des experts contributeurs ! *André GATTOLIN*

16 L'ORECE, un organe indépendant. *Colette MÉLOT*

17 Vers une société Gigabit. *Daniel RAOUL*

18 Pour une refonte de la politique européenne en matière de numérique. *Laure de LA RAUDIÈRE*

19 Le « code européen des communications électroniques » : trouver le juste équilibre. *Édouard MARTIN*

20 Pensons avant tout aux territoires.
François COMMEINHES

21 Les nombreux atouts de la région Auvergne-Rhône-Alpes

22 Inscire Auvergne-Rhône-Alpes dans le top 5 européen. *Laurent WAUQUIEZ*

23 Solidarité et complémentarité des territoires : le nouvel enjeu régional. *Jean-François DEBAT*

24 Un couple région-métropoles fort pour faire gagner Auvergne-Rhône-Alpes. *Gérard COLLOMB*

25 Environnement : Une région pionnière.
Éric FOURNIER

27 Clermont-Ferrand continuera à jouer un rôle majeur. *Olivier BIANCHI*

28 Missions, Nominations, Élections

29 Présidence de la République

29 Gouvernement

37 Parlement

37 Corps d'État

38 Autorités administratives indépendantes

38 Conseil économique, social et environnemental

39 Collectivités territoriales

40 Préfectures

45 Autres mouvements

JEAN-DOMINIQUE GIULIANI

« L'INTÉGRATION PAR L'EXEMPLE, LA CLÉ POUR UNE EUROPE PUISSANTE »

Jean-Dominique Giuliani, président de la Fondation Robert Schuman, vient de publier l'ouvrage *Pour quelques étoiles de plus**, réflexion sur la politique européenne de la France. À l'heure où notre pays s'apprête à choisir un nouveau président de la République, il partage son analyse sur la situation nationale.

Propos recueillis par Marjolaine Koch

L'Europe parviendra-t-elle un jour à « prendre du poids » dans les relations internationales ? Quand les États membres le souhaitent. Je suis très frappé par la rhétorique française sur l'Union européenne, que ce soit pour la diplomatie, la défense, la politique économique voire les compétences migratoires : ce ne sont pas des compétences transférées à l'Union européenne. C'est aux États membres de

mener l'essentiel des avancées pour régler ces problèmes. Quand ils trouveront un intérêt à parler en commun, même à quelques-uns au départ, l'Union prendra du poids.

Qu'est-ce qui pourrait déclencher cela ?

La sécurité et la défense pourraient être un déclencheur. La nouvelle attitude américaine si elle se confirmait, obligerait les États européens à prendre en charge leur propre défense. Elle



est aujourd'hui assurée par l'OTAN et ils restent des profiteurs du parapluie américain. Si Donald Trump devait confirmer ses orientations isolationnistes - qui sont la suite logique de la politique de retrait de Barack Obama en beaucoup plus excessif - les États membres qui en ont la capacité devraient pallier ce recul américain et organiser une défense de l'Europe autonome, indépendante et crédible. L'Europe est la première puissance commerciale du monde et le premier PIB du monde malgré sa petite taille, devant la Chine et les USA. Elle ne peut pas faire abstraction de sa position sur la scène internationale. Sa diplomatie doit être crédibilisée par des outils de défense, une alliance de défense et une volonté de s'assumer comme puissance. Ce n'était pas sa priorité jusqu'ici puisqu'il fallait décrocher l'Europe, championne des murs, des obstacles à la circulation des hommes, des biens et des marchandises en son sein. Maintenant, elle doit se tourner vers l'extérieur et se penser en puissance. Le débat a lieu. Mais si pour la France cela paraît naturel d'envisager une Europe puissante, ce ne l'est pas pour d'autres, du fait de leur histoire. Personne ne veut faire la guerre, mais il faut toujours la préparer pour être crédible.

Quels pays peuvent prendre le rôle de chef de file ?

On pense naturellement au Royaume-Uni, à la France et à l'Allemagne. Même si le Royaume-Uni quitte l'UE, par sa position géographique il est concerné par la défense de l'Europe. L'Allemagne a compris que sa puissance économique ne suffit pas, elle veut faire des efforts en la matière. Et la France est la seule sur le continent à avoir une armée vraiment crédible, qui possède l'ensemble du spectre de la dissuasion à l'intervention extérieure. Elle peut prendre la tête, mais ce n'est un leadership pour s'imposer aux autres, c'est un leadership par l'exemple. Montrer l'exemple en restant ouvert à ceux qui voudraient rejoindre une défense de l'Europe plutôt qu'une défense européenne. C'est une théorie que je développe dans mon nouvel ouvrage* : en matière de migration, d'économie, de sécurité, il n'est plus possible d'avancer par une intégration avec une volonté exprimée par les 27 ou les 28, qui confient ensuite à la Commission européenne le soin de faire des lois. Cette démocratie à deux étages est peu lisible et peu efficace car à 27, les plus petits dénominateurs communs prévalent souvent.

Dans la situation présente, on peut imaginer de procéder autrement : si deux États-membres prennent une initiative dans un domaine, que ce soit en matière fiscale ou migratoire par exemple, il peuvent être suivis par d'autres États, et l'initiative peut se communautariser. L'intégration par l'exemple, c'est très concret. Les accords de Schengen sont nés de cette manière en 1985, d'une initiative franco-allemande avec les trois pays du Benelux. Tout dépend de la volonté des capitales, ce sont elles qui détiennent le leadership. L'Europe est davantage malade de ses États membres que de ses institutions, même si on peut critiquer la manière dont elles fonctionnent.

Sent-on une volonté de la part des États membres d'aller dans ce sens ? Nous vivons plutôt une grosse défiance générale, tant de la part des peuples que de certains gouvernants.

Absolument, parce que nous sommes parvenus à un stade d'intégration beaucoup plus important qu'on ne le croit. A la différence

des Fédérations traditionnelles, on a construit l'Europe à l'envers : à la sortie de la guerre, on ne pouvait pas partager les armées, les polices, la monnaie... Nous nous sommes bâtis sur des valeurs communes fondamentales : par exemple, aucun État membre ne peut pratiquer la peine de mort, à la différence des États-Unis. Avec le soixantième anniversaire du traité de Rome, nous avons l'occasion de tourner le regard vers l'avenir. Si l'on veut gagner en

indépendance et en efficacité, pour la monnaie par exemple, il faut conforter l'euro définitivement. L'euro nous a redonné une souveraineté monétaire qu'on avait perdue à force de dévaluations. Avec les élections en France, aux Pays-Bas et en Allemagne, 2017 est une année charnière. Attendons la fin de cette année et préparons une vraie relance européenne.

Comment appréhendez-vous le Brexit ? Les conséquences pour l'UE sont-elles prévisibles ?

C'est une négociation extrêmement complexe qui a lieu pour la première fois. Les Britanniques vont découvrir combien nous sommes déjà intégrés dans toute une série de domaines techniques. C'est très difficile à démêler, mais c'est aussi une négociation politique car être membre ou non de l'Union est une décision politique.

La sortie du Royaume-Uni n'est pas une bonne nouvelle, c'est une amputation sur le plan diplomatique, militaire, culturel. Mais après tout le Royaume-Uni a toujours été mal à l'aise au sein de l'UE. Il faut en prendre acte et négocier un bon deal, raisonnable, pour qu'il y ait le moins de conséquences possibles. Il y aura incontestablement des conséquences économiques plus importantes pour le Royaume-Uni, mais il y aura aussi des conséquences pour l'UE et ses États membres. Les pêcheurs bretons pêchent dans les eaux britanniques, le commerce extérieur français est excédentaire de 12 milliards d'euros par an avec le Royaume-Uni... Tout ceci pousse à une négociation sereine, à un modus vivendi avec des périodes de transition qui vont s'imposer assez naturellement.

Parmi les candidats à la présidentielle, quelles approches vous semblent les plus appropriées pour renforcer à la fois l'Union et la position de la France au sein de l'UE ?

Je ne prendrai pas parti au nom de la Fondation, mais je ne peux que regretter d'entendre un discours sur l'Europe qui manifeste une réelle indifférence : elle n'occupe qu'un quart d'heure dans les débats des candidats, les propositions sont d'une banalité affligeante. Six des onze candidats souhaitent une sortie de l'UE mais je ne crois pas vraiment qu'ils sachent de quoi ils parlent. Plutôt que de remettre en cause les règles en permanence, essayons d'adapter la situation dans laquelle nous sommes pour répondre aux demandes de nos concitoyens qui sont troublés. Le débat européen doit sortir du passionnel et doit être concret. Dès le mois de mai, le prochain président aura un Conseil européen avec le Brexit au menu, une réunion de l'Otan, puis du G7 en Italie, du G20 à Hambourg... il est plongé dans le bain européen le lendemain de son élection et je n'ai pas l'impression qu'un seul des candidats ait bien mesuré la tâche qui l'attend. ●

* Pour quelques étoiles de plus, Quelle politique européenne pour la France, pour le prochain président de la République ? Éditions Lignes de repères



« L'Europe est davantage malade de ses États membres que de ses institutions, même si on peut critiquer la manière dont elles fonctionnent »

POLITIQUE ÉTRANGÈRE : LE PROGRAMME DES CANDIDATS



A lors que la Grande-Bretagne a voté le Brexit, que les États-Unis ont élu Donald Trump, que l'Union européenne peine à parler d'une seule voix dès lors qu'elle doit se positionner à l'international, quel est le programme des candidats à l'élection présidentielle ?

Pour son dernier dossier avant l'élection, la Revue politique du Trombinoscope demande aux principaux candidats de présenter leur vision en matière de politique étrangère. Quelles seront les relations franco-américaines durant ce mandat ? Et la Russie : les sanctions imposées après l'annexion de la Crimée doivent-elles perdurer ? Quelle place donner au couple franco-allemand ? Et l'Union européenne dans tout ça : comment se positionnerait la France, sous le mandat du candidat, vis-à-vis de Bruxelles ?

Marjolaine Koch

LA FRANCE : UNE VOIX SINGULIÈRE DANS LE MONDE

Par François FILLON

- ▶ Député Les Républicains de Paris
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale



La France porte une voix singulière dans le monde. Par son histoire, sa culture, sa langue, elle a su souvent parler à l'ensemble de l'humanité. Si elle peut irriter parfois, étonner souvent, elle laisse rarement indifférent. Pourtant cette voix s'est faite moins forte ces dernières années, a perdu son originalité diluée dans le grand bain de la mondialisation porteur d'uniformisation. Au cours du mandat qui s'achève, de renoncement en affaiblissement et de médiocrité en initiative hasardeuse, la France est moins entendue et donc moins influente. Je veux restaurer cette influence et assigner à notre pays le rang qui lui revient. Non par un quelconque orgueil national mais parce que c'est ainsi que les autres peuples l'attendent et, souvent, l'admirent. La France, vieux pays imprégné de culture grecque et latine, façonné par ses racines judéo-chrétiennes, regroupant moins de 1 % de la population mondiale, n'a aucun droit acquis sur la scène mondiale. Alors que d'autres puissances émergent rapidement en Asie ou ailleurs, chaque jour nous devons montrer au monde notre capacité à l'aider à relever les défis qui se posent à lui.

Nous serons de nouveau écoutés le jour où nous aurons enfin démontré que nous sommes capables de nous réformer. De là découleront, redressement économique, moyens accrus et, enfin, crédibilité et attention de la part de nos partenaires. Avec détermination, je conduirai les réformes trop longtemps différées. Sans elles il n'y aura pas de redressement. Nous devons redevenir un partenaire prévisible, crédible et fiable. Nos partenaires européens comme les autres acteurs mondiaux prêteront à nouveau l'oreille à nos propos lorsqu'ils sauront ce que nous voulons. Ils attendent une France qui défende ses positions et ses intérêts, qui souvent leur montre le chemin et non un pays versatile se laissant conduire au gré des influences ou des émotions.

Voici mes principales propositions en matière de politiques étrangères :

Refaire de la France une puissance d'équilibre et d'entraînement grâce à une diplomatie indépendante :

- La France, pays membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, se doit de dialoguer avec tout le monde. Puissance indépendante et d'équilibre, elle doit jouer tout son rôle sur l'ensemble des crises mondiales.

- La France sera un allié loyal et indépendant des Etats-Unis. Je jugerai la nouvelle administration américaine sur ses décisions et établirai un dialogue exigeant avec elle.

- Je souhaite rétablir le dialogue et des relations de confiance avec la Russie qui doit redevenir un grand partenaire. J'engagerai, avec nos partenaires européens et dans le respect des accords de Minsk, des discussions afin de parvenir à la levée des sanctions contre la Russie qui pénalisent injustement nos agriculteurs et nos entreprises.

Remettre la défense de nos intérêts au cœur de notre action diplomatique :

Afin de retrouver une diplomatie autonome et développer notre capacité à décider seul ce qui est bon pour notre pays, je recentrerai notre politique étrangère sur quelques priorités précisément définies dont les premières seront la défense de nos intérêts et la lutte contre la menace terroriste. A cette fin, je concentrerai notre outil diplomatique sur son cœur de métier, l'analyse politique et l'activité diplomatique et consulaire. Ses méthodes de travail seront modernisées.

L'aide au développement au service de la stabilité et de la sécurité :

Je mettrai les instruments de l'aide au développement au service de notre diplomatie et renforcerai leur cohérence avec nos politiques étrangère, sécuritaire et migratoire. Je conditionnerai en particulier l'aide au développement à la coopération des pays d'origine de l'immigration afin qu'ils s'impliquent dans le retour de leurs ressortissants.

Renouer avec le message universel de la France :

La lutte contre le réchauffement climatique sera aussi une de mes priorités. Je veillerai à ce que l'accord de Paris sur le climat (COP21) soit mis en œuvre et appliqué par tous et pour tous. ●



« Chaque jour nous devons montrer au monde notre capacité à l'aider à relever les défis qui se posent à lui »

UNE EUROPE FORTE DEVIENT INDISPENSABLE !

Par **Richard FERRAND**

- ▶ Député SER du Finistère
- ▶ Conseiller régional de Bretagne
- ▶ Soutien d'Emmanuel MACRON



rendent nécessaire cette Europe plus forte. On ne peut plus se contenter d'une sorte d'amicale de pays qui ne gèrent que leur intérêt national au sein d'un ensemble européen. L'intérêt général et la citoyenneté européenne doivent primer, c'est une nécessité. Face aux concurrences internationales, face à l'insécurité, face aux enjeux numériques, face aux enjeux écologiques, la bonne échelle c'est l'Europe.

Une Union européenne forte passe aussi par des traités négociés en toute transparence. L'opacité dans laquelle se sont déroulées les négociations pour le TAFTA a été insupportable. Il est temps

qu'une certaine bureaucratie comprenne que cette opacité ne rencontrera plus l'assentiment des peuples. Bien sûr, la multiplication des échanges nous assure à la fois des gains de croissance tout en étant le meilleur moyen d'éviter la guerre. Ces négociations sont primordiales, mais elles doivent se dérouler à ciel ouvert pour éviter les fantasmes, les peurs, les soupçons et le rejet. Une démarche transparente et même participative serait le meilleur moyen de redonner le goût de la politique aux citoyens.



A l'heure de la mondialisation, face aux grands blocs russe, chinois et américain, l'Europe doit être forte. Les réponses ne peuvent être apportées qu'au niveau européen. Lorsque Emmanuel Macron s'est battu pour remonter les droits de douane sur l'acier chinois, nous avons eu un exemple patent de la nécessité de renforcer l'Union européenne. Alors que les américains décidaient d'augmenter de 500 % les droits de douane en un mois et demi pour éviter le dumping lié à l'acier chinois, l'Union en prenait neuf pour les augmenter de... 20 % ! Aujourd'hui, nous avons la conviction que le bouclier européen est indispensable, que ce soit pour la gestion commune de la sécurité des frontières, de la lutte contre le terrorisme ou sur le plan économique. La solidarité économique doit être développée pour éviter le dumping entre pays membres de l'Union européenne. Si nous prenons une disposition franco-française face aux GAFAs*, elle n'aura aucun impact. Il faut renforcer les convergences européennes autour d'un noyau dur, car les défis de la mondialisation

« Il faut renforcer les convergences européennes autour d'un noyau dur, car les défis de la mondialisation rendent nécessaire cette Europe plus forte »

S'ils ne sont pas informés, inclus dans ces négociations, les électeurs se sentent grugés, se révoltent et se tournent vers des forces anti-démocratiques.

Enfin l'Europe, c'est également la bonne échelle pour se positionner face aux conflits. Le conflit syrien devrait permettre à chacun de prendre conscience de l'importance d'une Union européenne forte. Ce conflit ne peut pas simplement se régler entre puissances régionales ou entre grandes puissances qui se partageraient les problèmes pour les régler entre-elles. Nous croyons fortement que la communauté internationale doit avoir une part prépondérante dans le règlement de ces conflits. On ne peut pas laisser aux mains de la Russie et de la Turquie le conflit syrien, comme s'il n'était qu'un problème régional. Il faut une action internationale, à l'échelle de l'ONU,

avec un ensemble de parties prenantes prêtes à agir de concert. Et l'Union européenne aura un vrai rôle à jouer dans les années qui viennent, entre la Russie de Poutine et les États-Unis de Trump. Ces visages devraient faire comprendre aux citoyens que l'urgence est chaque jour plus criante. ●

*GAFAs : les géants du web tels que Google, Apple, Facebook et Amazon

RESPONSABILITÉ ET SOLIDARITÉ AU CŒUR DE MA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Par **Benoît HAMON**

- ▶ Député SER des Yvelines
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale
- ▶ Conseiller régional d'Île-de-France



Dans un monde de transitions et d'interdépendances, ma politique étrangère s'articule avec mon projet pour la France. Deux valeurs sont au centre de mon action : responsabilité et solidarité.

La responsabilité, celle de la France et de l'Europe, c'est de défendre nos sécurités collectives. Notre politique étrangère a, à l'évidence, une dimension européenne. Je ne me résignerai jamais à laisser ce précieux projet collectif devenir un objet technique sans vision. Nous redéfinirons les objectifs de l'Union, de manière inclusive, pour bâtir un projet européen désirable, au service de ses habitants.

Aujourd'hui la sécurité de l'Europe se joue également loin de ses frontières. Pour répondre aux crises de notre environnement, notre diplomatie déploiera une action politique et civile plus déterminée et plus efficace. La France préservera les politiques internationales auxquelles elle est attachée - comme l'Accord de Paris sur le climat, ou l'accord sur le nucléaire iranien, en lien avec ses partenaires en Europe et ailleurs. Le contexte actuel nous impose de relancer une Europe de la défense fondée sur les capacités. Je m'engage à porter avec nos partenaires européens ce chantier historique et nécessaire.

La solidarité est une réalité et une valeur. Nous n'avons d'autre choix que l'ambition d'un monde libre et solidaire, sûr, préservé pour les générations futures, équitable. Ma feuille de route diplomatique déclinera cette priorité : régulation collective, respect du droit international et des droits humains, lutte contre le terrorisme et protection des biens communs. Une méthode s'impose : nous devons renouveler les mécanismes multilatéraux, seule réponse durable aux menaces et aux déséquilibres sociaux et écologiques. La diplomatie ne se résume pas aux relations entre États, c'est pourquoi notre action inclura les acteurs de la société civile. Nous mettrons en place ensemble les nouvelles protections de nos sociétés

« Nous n'avons d'autre choix que l'ambition d'un monde libre et solidaire, sûr, préservé pour les générations futures, équitable. »

et de nos peuples.

Nous ne gagnerons pas la bataille du développement et de l'élimination de la pauvreté sans gagner la bataille pour la préservation des biens communs. La France prendra une initiative internationale pour la création d'un Office mondial chargé de définir un statut juridique international de l'air, des eaux, de l'espace et de la biodiversité. J'engagerai ma diplomatie pour garantir la mise en œuvre de la COP21 et les objectifs de développement durable. Nous redonnerons un élan à notre politique en matière d'éducation, de santé et en faveur de lutte contre le dérèglement climatique. Je m'engage à agir vite : dès le début du quinquennat, je réinscrirai notre aide publique au développement dans une trajectoire de 0,7 % du RNB.

Pour assurer notre sécurité numérique collective et protéger les données personnelles, je proposerai un sommet mondial sur l'Internet.

Je veux réussir le pari de l'influence et du rayonnement. Nos 2,5 millions de compatriotes établis à l'étranger sont l'image de notre pays partout dans le monde. La République continuera à les accompagner dans leurs démarches et leurs projets. Une autre dimension de notre influence me tient particulièrement à cœur, celle de la création d'un visa francophone pour les étudiants, les chercheurs, les chefs d'entreprises et les artistes ; un visa pour cultiver un sentiment d'appartenance et une communauté d'intérêts, pour faire de l'espace francophone un relais d'influence et un enrichissement culturel et économique.

Mal régulée, la mondialisation blesse nos sociétés et attise les peurs ; mal défendu, l'ordre international vacille. Instruite par son histoire de l'impasse de l'unilatéralisme brutal qui s'annonce, la France restera une puissance positive, engagée pour la paix et le respect du droit, en Syrie, en Ukraine, au Sahel, en Palestine et ailleurs. En Asie, dans le Pacifique, dans les Amériques, des coopérations fécondes doivent être consolidées avec les États, les villes, les entreprises et les individus qui veulent, comme nous, allier développement et sécurité, droits humains et nouvelles règles. ●



UNE FRANCE INDÉPENDANTE AU SERVICE DE LA PAIX

Par Djordje KUZMANOVIC

- ▶ Analyste géopolitique, directeur de recherche chez Ubisoft
- ▶ Porte-parole de Jean-Luc MÉLENCHON et de la France Insoumise sur les questions de géopolitiques, coopération internationales et de défense



Tout commence par la reconquête de la souveraineté nationale et populaire. Nos dirigeants sont depuis trop longtemps les sous-traitants d'intérêts contraires à ceux de la République. En attestent leur suivisme sur la crise ukrainienne, sur la question israélo-palestinienne ou leur alignement en Syrie sur les États-Unis et les régimes réactionnaires du Golfe, ou encore l'acceptation d'une financiarisation sauvage des économies. Il nous faut revoir nos alliances et faire de la France, à nouveau, un pays pivot dans le concert des Nations, à même de répondre aux transformations du monde. L'environnement stratégique de la France est bouleversé par la crise écologique, provoquant une raréfaction des ressources qui seront à l'origine de nombreux conflits à venir, mais aussi par la fuite en avant militariste des États-Unis qui craignent de perdre leur illégitime hégémonie.

Nous récusons l'impuissance dans laquelle nous ont plongé des décennies de comptabilité néolibérale gravée dans les Traités européens. L'ensemble de notre programme commence en proposant une réforme profonde de cette Europe-là ; c'est le sens de la logique du Plan A / Plan B - « *L'Europe on la change ou on la quitte* ». Nous récusons aussi en toute logique les traités internationaux de libre-échange dont le but est d'assujettir les États nations aux multinationales et proposons à la place l'instauration d'un protectionnisme solidaire seul à même de

mener des politiques publiques au service des français.

Une action internationale au service de la paix. Inaptes à saisir le sens de l'histoire, Nicolas Sarkozy et François Hollande ont enfermé notre action internationale dans leurs schémas occidentaliste et atlantiste où l'absence de vision stratégique a des conséquences dramatiques. Le premier a ramené la France dans le commandement intégré de l'OTAN. Le second a rendu possible le retour des troupes de l'OTAN sur le sol français et fait sien le projet étasunien de « bouclier » anti-missile dirigé contre la Russie, véritable cause des tensions avec ce pays. Nous affirmons dès lors que l'heure est plus que jamais à la sortie de l'OTAN.

L'Europe de la défense quant à elle n'a jamais été pensée en dehors de l'alliance atlantique. La défense s'applique à un territoire et à un peuple soumis à une loi commune dont il décide librement. Elle n'a de sens qu'en lien avec une vision géopolitique cohérente. L'Union européenne ne réunit aucun de ces prérequis.

« Nous récusons l'impuissance dans laquelle nous ont plongé des décennies de comptabilité néolibérale gravée dans les Traités européens »

A condition de reparler de sa propre voix, la France peut contribuer de manière décisive à la mise en place des conditions de la paix en contribuant à renforcer l'ONU, qui doit être le seul cadre légitime pour la sécurité collective, car la seule en mesure de créer un droit global, à rebours des clubs oligarchiques que sont les G8, G20, OCDE, OMC, FMI, Banque mondiale...

Nous proposons de redéployer l'action internationale de la France dans trois directions principales : développer l'espace méditerranéen ; porter une vision politique de la francophonie respectueuse de nos partenaires internationaux ; tisser de nouvelles alliances, notamment avec les BRICS. L'adhésion de la France à la banque internationale de développement des BRICS, créée en 2014 comme alternative à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international, sera le premier acte de ce rapprochement. ●



LE TROMBINOSCOPE

UNION EUROPÉENNE

Pour savoir *qui est qui* et *qui fait quoi*
en Europe

- Parlement européen
- Conseil européen
- Conseil de l'Union européenne
- Commission européenne
- Cour de justice de l'Union européenne
- Banque centrale européenne
- Cour des comptes européenne
- Service européen d'action extérieure
- Comité économique et social européen
- Comité des régions de l'UE
- Banque européenne d'investissement
- Médiateur européen
- Contrôleur européen de la protection des données
- Agences de l'Union européenne

4 500
personnes citées

Préfacé par Jean-Claude Juncker
& Martin Schulz

Je commande le Trombinoscope de l'UNION EUROPÉENNE (paru en mai 2016) au prix de 280 €^{HT} soit 295,40 €^{TTC} (TVA 5,5 %)

OFFERT : Frais de port + Accès illimité pendant 1 an à la base de données Europe du site internet du Trombinoscope

M. Mme

NOM / Prénom :

Entreprise / Organisme :

Adresse :

CP : Ville :

Pays :

Tél. : Fax :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

Chèque Mandat Carte bancaire Visa / Mastercard

N°

Validité

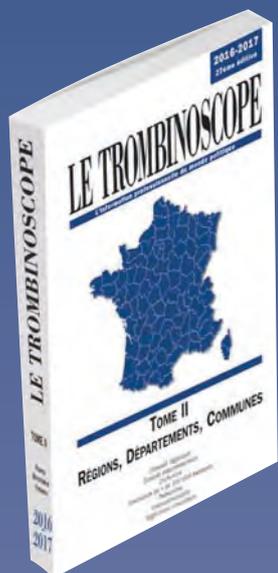
CVV (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

Je réglerai à réception de facture

Date et Signature

LE TROMBINOSCOPE

« RÉGIONS, DÉPARTEMENTS & COMMUNES »



En quelques 750 pages et 15 750 personnalités présentées, le tome II du Trombinoscope détaille les régions, départements, communes et collectivités d'Outre-mer au travers de leurs institutions locales respectives (conseils régionaux/territoriaux, conseils départementaux, préfetures, CRC, CESER, intercommunalités...)

Cette édition présente, entre autres, l'appartenance politique nationale de chaque élu, les commissions, les services, les délégations et attributions au sein d'une institution...

Retrouvez tous les produits du Trombinoscope sur www.trombinoscope.com

BON DE COMMANDE

A retourner au : **TROMBINOSCOPE**
CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - Tél. : 03 27 56 38 57 - Fax : 03 27 61 22 52

Je commande :

- le tome II "Régions, Départements & Communes" édition 2016/2017 - Paru en déc. 2016 exemplaire(s) au prix unitaire de 190 €HT soit 206,45 €TTC (TVA 5,5 %, 6 € de port inclus).
- le lot 2017/2018 (Tome I National + Tome II Local) au prix de 285 €HT soit 312,68 €TTC (TVA 5,5 %, 12 € de port inclus) à paraître après les élections en 2017.

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

Chèque Mandat Carte bancaire Visa/Mastercard

Validité : _____ CW : _____ (3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte bancaire)

Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

M. Mme

NomPrénom

Organisme.....

Adresse

Code postalVille

Pays.....

Tél.....Fax

E-mail.....

L'ÉVOLUTION DU PAQUET TÉLÉCOM



En septembre dernier, Günther Oettinger, commissaire européen à l'Économie numérique, lançait la nouvelle directive « paquet telecom ». Les propositions de refonte du cadre réglementaire ont pour but, a-t-il expliqué, « *de passer à une société du gigabit et de faire en sorte que tous les Européens, dans les régions rurales ou dans les villes, puissent accéder à une connexion Internet de qualité* ». L'objectif : donner un nouvel élan à l'Europe grâce aux technologies de communication, notamment dans le secteur de la santé, de l'éducation, de l'industrie manufacturière et des transports.

Le nouveau code des communications électroniques européen vise à :

- apporter une connectivité d'au moins 100 Mbit/s à tous les foyers, urbains comme ruraux, des pays de l'Union européenne en 2025 au plus tard.
- inciter les collectivités à fournir du Wifi gratuit à leurs citoyens à partir des bâtiments publics.
- dresser un calendrier européen commun pour coordonner le lancement commercial des services de 5G en 2020.
- imposer aux OTT (Over The Top, les acteurs tels que Facebook, Skype ou WhatsApp) des règles de qualité équivalentes à celle des opérateurs, comme le fait de supporter les appels vers les numéros d'urgence. Un volet étudie aussi la possibilité de les forcer à permettre une communication entre différentes applications.

Les propositions de la Commission européenne doivent maintenant être examinées par le Parlement européen et le Conseil de l'Union. La Commission espère une adoption des textes avant la fin de 2017 pour une transposition dans chacun des pays avant 2020.

Marjolaine Koch

RENFORCER LA COHÉRENCE D'ENSEMBLE

Par **Patrice MARTIN-LALANDE**

- ▶ Député Les Républicains de Loir-et-Cher
- ▶ Coprésident du groupe d'études Internet et société numérique de l'Assemblée nationale
- ▶ Vice-président du groupe français à l'Union interparlementaire



Chaque "paquet télécom" européen est un outil vital pour faire émerger les meilleurs services et les meilleurs opérateurs de communications électroniques. Avec un marché de plus de 500 millions d'habitants, beaucoup de conditions sont réunies pour que les consommateurs européens puissent bénéficier des avantages d'un grand marché : des opérateurs de taille mondiale et la capacité d'influer fortement sur l'organisation mondiale des communications électroniques.

A condition que les règles de fonctionnement et de régulation de ce marché le permettent. Après celui de 2009, le nouveau paquet télécom constitue le moyen indispensable pour une meilleure connectivité Internet des citoyens et des entreprises. Je ne peux pas examiner en quelques lignes tous les éléments de ce nouveau paquet télécom, et vais me limiter à quelques points.

L'objectif politique général est très ambitieux puisqu'il change la définition même du très haut débit, actuellement défini au-dessus de 30 Mbit/s et qui deviendra 100 Mbit/s. Cet objectif est ambitieux puisqu'il prévoit aussi l'accès de tous les foyers européens - ruraux ou urbains - à une connexion très haut débit d'au moins 100 Mbit/s pour 2025. Les principaux moteurs socio-économiques (entreprises, services publics, universités, etc.) devant pouvoir disposer de connexions gigabit à très haut débit.

Autre objectif ambitieux : l'harmonisation du développement de la 5G. Cette dernière va profondément transformer la problématique de la connectivité puisqu'elle apporte des débits très rapides en mobilité, et pouvant, à la fois, mieux couvrir tout le territoire, prendre en compte l'Internet des objets, et assurer la sécurité d'une connexion ultra-rapide avec un temps de latence très faible.

Enfin, le nouveau paquet télécom prévoit par son opération "Wi-Fi4EU" d'aider les collectivités locales européennes à proposer

des points d'accès wifi gratuits pour tous. Bref, l'Europe avance vers une connectivité universelle au sein d'un marché unique du numérique.

Le nouveau paquet télécom a pour stratégie de favoriser les 500 milliards d'euros d'investissements nécessaires en stimulant la concurrence, tout en renforçant le marché intérieur et les droits des consommateurs.

Le développement du nouveau réseau 5G illustre bien les enjeux du nouveau paquet télécom. En effet, sans une stratégie européenne, l'harmonisation des standards sera trop tardive ou se limitera à l'alignement sur les standards proposés par certains pays ayant pris seuls une avance en la matière - États-Unis et Corée du Sud par exemple. C'est au niveau de l'Union européenne que seront les mieux défendues, au plan international, des normes mondiales 5G communes. La 5G va aussi profondément impacter une partie de la stratégie française de déploiement de l'Internet très haut débit. Certes, la fibre optique reste essentielle et c'est par elle que sera approvisionné le nouveau réseau resserré qui devra être construit pour la 5G. Mais le plan "France très haut débit" va devoir être révisé. Il nous faudra en effet réévaluer quel est le meilleur moyen d'apporter durablement l'Internet très haut débit dans les zones

les moins peuplées : la fibre le plus près possible de l'habitation ? La téléphonie mobile 5G ? Ou encore le wifi public gratuit que l'Union européenne veut à juste titre développer sur 6 à 8 000 "communautés locales" d'ici 2020 ? Ou quel mix technologique ?

Au-delà de l'exemple de la 5G, le nouveau paquet télécom va aussi impacter positivement la protection des consommateurs avec l'extension aux OTT (over-the-top-content) du cadre de régulation des opérateurs, l'intégration au service universel d'un "accès Internet fonctionnel" et la gestion du spectre hertzien harmonisant en Europe l'attribution de ces ressources rares que sont les fréquences.

Le nouveau paquet télécom va aussi renforcer la cohérence d'ensemble de la régulation menée par les différentes auto-

rités de régulation nationale en harmonisant leurs compétences, souvent dans la logique retenue en France pour l'Arcep. Mais la vigilance s'impose sur quelques points. Pour répondre au défi de l'évolution permanente de l'Internet, un calendrier très serré de transposition de la directive est prévu. Transposer cette directive dans le droit national pour la fin 2019 constituera un record de vitesse normative qu'il faut saluer ! ●

1. Le programme Wi-Fi4EU, dont le budget initial s'élève à 120 millions d'euros pour la période 2017-2019, est un projet de la Commission européenne qui souhaite promouvoir, partout en Europe, la connectivité wifi gratuite dans les lieux publics comme les parcs, les places, les bâtiments publics, les bibliothèques, les centres de santé et les musées.



« sans une stratégie européenne, l'harmonisation des standards sera trop tardive ou se limitera à l'alignement sur les standards proposés par certains pays »

ORECE : PRÉSERVONS L'INDÉPENDANCE DES EXPERTS CONTRIBUTEURS !

Par André GATTOLIN

- ▶ Sénateur écologiste des Hauts-de-Seine
- ▶ Président du groupe d'amitié France-Europe du Nord du Sénat
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires européennes du Sénat



Créé par le paquet télécoms de 2009, l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE) s'est vu assigner trois missions principales, dont celle d'agir comme une plateforme de travail commune entre les autorités de trente-sept pays européens. Aujourd'hui, dans le cadre de sa stratégie numérique, la Commission européenne propose de transformer l'ORECE en une agence européenne.

Ces dernières années, cet organe a démontré une certaine capacité à répondre aux objectifs européens. L'adoption, le 30 août dernier, de lignes directrices sur la neutralité du net, suite à une consultation publique à laquelle j'ai contribué, en est la preuve la plus récente. Certes, il est compréhensible que la Commission veuille prévenir d'éventuels ratés en apportant une meilleure coordination ; mais en matière de réseaux de télécommunication, l'histoire et la géographie de chaque pays comptent. Et en effet, les marchés nationaux des télécommunications sont très différents les uns des autres. Dans sa forme actuelle, l'ORECE a su prendre en compte ces facteurs. Son fonctionnement par groupes de travail est très satisfaisant - de ce qu'en témoigne notre régulateur national l'Arcep, parce que cela attire des experts de chaque pays

qui savent travailler en toute indépendance du pouvoir politique, et parfois en contradiction avec la Commission. C'est cette logique ascendante qui est facteur de réussite. Et pourtant, c'est sur cette méthodologie que la Commission propose de revenir, en rendant dépendant au niveau européen un organe qui rassemble des autorités nationales indépendantes ! En vertu de ce projet, deux membres du conseil d'administration seraient issus de la Commission européenne ; et la figure de proue, que serait le directeur exécutif, serait nommée sur la base d'une liste proposée par la Commission elle-même. Cette dernière aurait ainsi la mainmise sur le programme de travail de l'ORECE. Que deviendra alors l'indépendance des experts contributeurs ?

En tant que fédéraliste européen, je regrette cette propension centralisatrice de la Commission, d'autant plus que cette tendance est loin d'être propre au secteur des communications, puisqu'elle tend à s'appliquer dans d'autres domaines. Cela fut par exemple le cas lors de la réforme d'Europol, et plus récemment, avec le groupe des régulateurs européens des services de médias audiovisuels.

Pour ces motifs, avec ma collègue co-rapporteuse « numérique » de la Commission des affaires européennes du Sénat, Colette Mélot, nous avons décidé d'intervenir dans le cadre du contrôle de subsidiarité, qui nous permet - parlements nationaux - dans un court délai de deux mois, de nous assurer que l'action de l'Union européenne n'outrepasse pas ses compétences ; et le cas échéant, d'émettre un avis motivé. Lorsque cette action est suivie par un tiers des parlements nationaux sur une même proposition législative, elle oblige l'institution européenne concernée à réexaminer sa copie. C'est le fameux « carton jaune ». Nous avons donc émis un avis motivé, que nous avons accompagné d'un avis politique commun avec l'Allemagne et la Pologne, dans un format « triangle de Weimar ». Effectivement, nous travaillons de plus en plus souvent de concert avec les autres chambres, afin de donner plus de poids à nos positions. Le Sénat italien a lui aussi émis un avis politique. L'affaire est donc à suivre. ●



« En tant que fédéraliste européen, je regrette cette propension centralisatrice de la Commission »

L'ORECE, UN ORGANE INDÉPENDANT

Par Colette MÉLOT

- ▶ Sénatrice Les Républicains de Seine-et-Marne
- ▶ Secrétaire du Sénat
- ▶ Vice-Présidente de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication
- ▶ Secrétaire de la Commission des affaires européennes



En créant l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques, (ORECE), le Paquet télécoms de 2009 souhaitait créer une structure indépendante regroupant les régulateurs nationaux des vingt-huit États membres de l'Union européenne et neuf régulateurs observateurs en le dotant de trois principales missions : permettre la réalisation des objectifs du Paquet télécoms et assurer la cohérence de son application entre autorités réglementaires européennes ; renforcer la coopération entre les régulateurs des communications électroniques des États européens et les institutions européennes (Commission, Parlement et Conseil) ; enfin, agir comme une plateforme de travail commune entre les autorités de trente-sept pays européens.

Après six années d'existence durant lesquelles l'expertise de l'ORECE a pu être reconnue et ses avis écoutés, la Commission européenne propose de faire de celle-ci une véritable agence de l'Union européenne avec un élargissement de ses pouvoirs, le renforcement de sa structure et l'augmentation de son budget.

De plus, elle complète sa proposition en établissant un code des communications européen, qui confierait à l'ORECE des missions supplémentaires pour garantir une mise en œuvre cohérente du cadre réglementaire. Pour faire face à l'évolution des marchés et de l'environnement technologique, la Commission propose également de renforcer le rôle institutionnel de l'ORECE, ainsi que sa structure de gouvernance.

Cette proposition semble signer la volonté de la Commission européenne de diriger une nouvelle agence, là où actuellement existe un organe indépendant de conseil, composé de régulateurs nationaux. Concrètement, la Commission aurait deux représentants au conseil d'administration qui disposeraient d'un droit de vote au même titre que les présidents d'autorité nationale. Cette seule présence lui assurerait une certaine influence dans cette enceinte. En outre, le directeur exécutif serait nommé pour cinq ans, sur proposition exclusive de la Commission européenne et deviendrait le pivot du fonctionnement de la nouvelle agence. Chargé de la diriger, il serait aussi son représentant légal. De plus, il déciderait du programme de travail alors que les groupes de travail sont aujourd'hui le moteur de l'ORECE.

Ainsi, au-delà de l'abandon des valeurs qui ont fondé la création de l'ORECE, c'est le principe de subsidiarité et de proportionnalité qui est remis en question. On est en droit de s'interroger sur l'opportunité d'une telle évolution de la structure et de son utilité pour l'accomplissement de ses missions élargies. S'éloigner d'un organe indépendant pour instaurer une agence sous le contrôle de la Commission européenne est une recentralisation que les États membres ne peuvent soutenir. D'une part, l'incapacité de l'ORECE à remplir ses missions actuelles et futures n'est pas démontrée et d'autre part, un organe qui rassemble des régulateurs indépendants au niveau national ne le serait pas au niveau européen ! ●

« Cette proposition semble signer la volonté de la Commission européenne de diriger une nouvelle agence, là où actuellement, existe un organe indépendant de conseil »



VERS UNE SOCIÉTÉ GIGABIT

Par Daniel RAOUL

- Sénateur socialiste de Maine-et-Loire
- Rapporteur spécial du budget Politique des territoires au Sénat



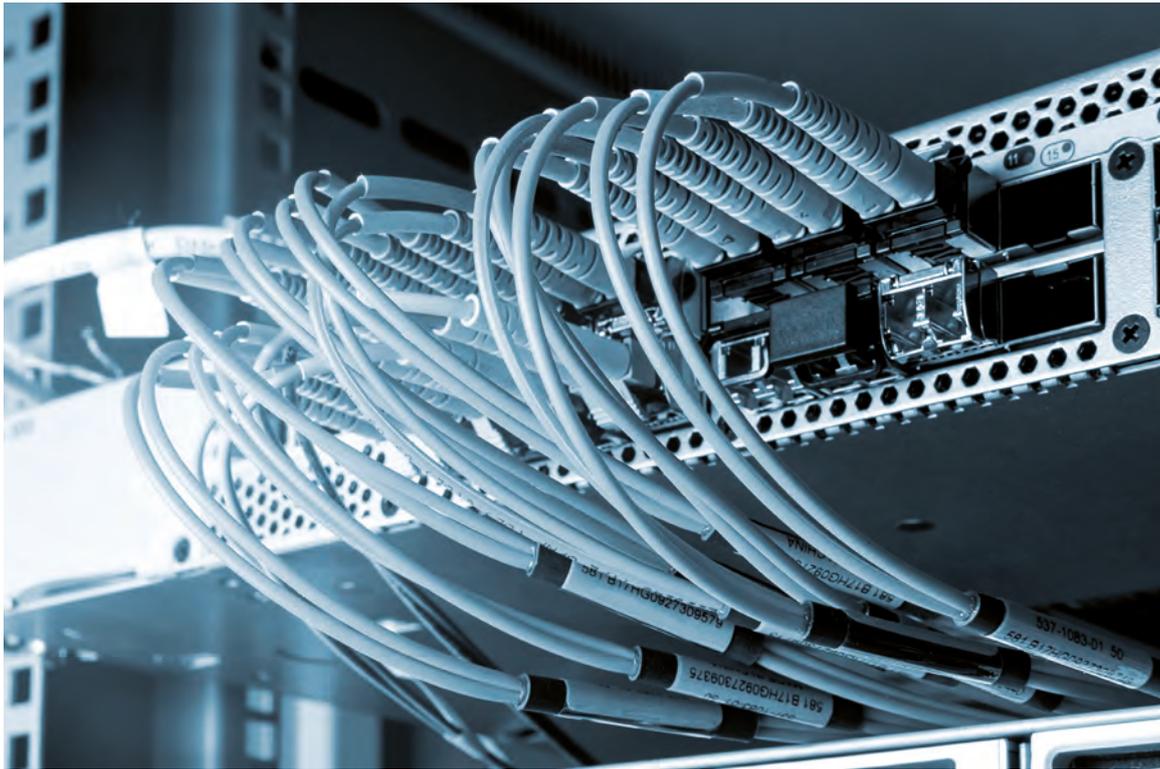
discussions en cours avec nos partenaires européens.

Plus que jamais, nous considérons la connectivité comme un enjeu d'aménagement et de compétitivité des territoires. Les usages numériques sont sans cesse en progression. Commerce en ligne, partage de contenus culturels, informatique en nuage, big data, calcul à haute performance et objets connectés ne pourront fonctionner sans des réseaux plus performants.

Pour rester dans la course à l'innovation qui façonne l'économie mondiale, il convient de mettre en place dans un maillage serré de l'ensemble du territoire les meilleures technologies. Il faut moderniser

les infrastructures, généraliser la fibre optique pour les réseaux fixes et avoir comme objectif le développement de la 5G pour l'Internet mobile. C'est ce que propose la Commission européenne.

Nous soutenons évidemment ces nouvelles orientations. Elles confortent le choix français de la fibre optique pour le fixe et notre pays ayant déjà mis en place un certain nombre d'investissements, disposera



Le nouveau « paquet connectivité » proposé par la Commission européenne marque une nouvelle étape dans la stratégie numérique de l'Union, celle du très haut débit pour tous et de la connectivité permanente, avec le déploiement de réseaux de télécommunication fixes et mobiles à très haut débit.

La réforme est ambitieuse à plus d'un titre et les enjeux cruciaux pour notre pays : par ses objectifs, puisqu'elle vise une connectivité à très grande capacité sur l'ensemble du territoire ; par son ampleur, puisque 500 milliards d'euros d'investissements seront nécessaires ; par son calendrier, enfin, puisque l'Union se fixe un horizon très proche, 2025.

Comme cela est désormais la règle et l'usage, le Sénat, en amont des débats et du vote au parlement européen et au Conseil de l'Union, a planché sur les propositions de la Commission afin de faire part au Gouvernement de son analyse, de l'alerter sur les points de vigilance identifiés, et de lui indiquer les orientations à privilégier dans le cadre des

d'un avantage concurrentiel sur ses voisins qui n'ont pas fait ce choix : l'Allemagne, l'Italie, la Pologne ou encore le Royaume-Uni.

S'agissant de la 5G, dont le développement sera déterminant pour l'essor des objets connectés, des véhicules autonomes, ou encore des solutions dématérialisées comme l'informatique en nuage, nous soutenons l'idée d'un calendrier européen commun pour un lancement commercial coordonné des services de 5G, ainsi qu'une collaboration avec les États membres et les acteurs du secteur.

Certaines régions du monde sont déjà en train de développer la 5G et il convient de ne pas se laisser distancer. L'Europe ne peut se permettre les égarements qui ont prévalu à la mise en place de la 3G et de la 4G. Nous demandons que la France et l'Allemagne soient les premiers à montrer l'exemple en ce domaine.

« Pour rester dans la course à l'innovation qui façonne l'économie mondiale, il convient de mettre en place dans un maillage serré de l'ensemble du territoire les meilleures technologies »

Enfin, pour la résorption des zones blanches, où la fibre et la 5G ne sont pas envisageables à court terme, il me semblerait de meilleure politique d'abandonner le déploiement de la 3G et de privilégier la 4G qui présente le double avantage d'assurer la couverture en téléphone et en haut débit. ●

POUR UNE REFONTE DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE NUMÉRIQUE

Par Laure de LA RAUDIÈRE

- ▶ Députée Les Républicains d'Eure-et-Loir
- ▶ Secrétaire de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale
- ▶ Vice-présidente du conseil départemental d'Eure-et-Loir
- ▶ Maire de Saint-Denis-des Puits
- ▶ Membre du Conseil national du numérique



La connectivité d'accès à Internet à très haut débit, la protection des données personnelles, la standardisation pour les échanges de données industrielles ou sectorielles, les négociations du 5ème paquet télécoms sont autant de briques isolées du travail de la Commission européenne en matière de numérique. C'est un travail indispensable, mais bien malheureusement sans vision politique.

Quelle ambition portons-nous pour l'Europe à l'ère de la transformation numérique de notre société ? Quel avenir construisons-nous pour les citoyens européens ?

Nous vivons une profonde révolution industrielle, culturelle et sociétale, et nous continuons avec le même logiciel européen, sans réfléchir si la défense des valeurs européennes de liberté, de respect de la vie privée, de concurrence et de démocratie à l'ère du numérique ne doit pas être conçue différemment pour que ces valeurs soient réellement applicables et appliquées. En bref, il est impossible de construire avec les recettes du passé une Europe tournée vers l'avenir et répondant aux besoins et attentes des citoyens européens. Réveillons-nous !

Ce qui est en jeu, ce ne sont pas seulement des intérêts économiques qui à eux seuls devraient être bien suffisants pour nous motiver - même s'ils se heurtent souvent à la doctrine européenne du « libre échange ». Ce qui est en jeu, ce sont aussi et surtout des choix de société : à l'heure de la prise de décision par des algorithmes d'intelligence artificielle, nous devons définir quelle sera la place des décisions humaines, quelles seront les règles communes de vie de notre société, et au premier rang quelle sera la place de la vie privée et de la solidarité. Et pour pouvoir garantir que le cadre que nous édifierons sera respecté, nous devons impérativement maîtriser le traitement des données à l'échelle européenne : micro-processeur, équipement réseau, cloud et code...

Nous devons aussi le faire pour des raisons de protection de nos concitoyens et de nos États. Comment tolérer que la commission européenne s'empresse de prendre le « Privacy Shield » pour échanger les données avec les États-Unis, après l'annulation du « Safe Harbor », alors que le nouveau président américain décide

« Ce qui est en jeu, ce ne sont pas seulement des intérêts économiques [...]. Ce qui est en jeu, ce sont aussi et surtout des choix de société »

unilatéralement que l'administration américaine pourra disposer de toutes les données personnelles d'un étranger en visite aux USA ?

J'aimerais qu'à l'occasion des discussions sur le 5ème paquet Télécoms, et des enjeux de développement économique considérable que représente le déploiement de la 5G, l'Europe en profite pour s'attaquer aux sujets de préoccupations de tous les pays européens en matière de numérique : comment faire émerger les prochains géants du numérique en Europe ? Comment assurer une équité

fiscale entre tous les acteurs et lutter efficacement contre les pratiques anti-concurrentielles de certains géants américains du numérique ? Comment assurer la protection des citoyens européens face aux cyberattaques des pays ? Comment s'assurer de l'indépendance des pays, quand l'ensemble des données de citoyens européens sont détenues par des acteurs non européens ?

Les chefs d'État européens (et en premier lieu le président de la République française et la chancelière allemande) doivent se rencontrer pour co-construire l'Europe du numérique. L'Europe ne doit pas devenir une colonie du monde numérique ! Oublier la souveraineté numérique, c'est mettre nos démocraties en péril. ●



LE « CODE EUROPÉEN DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES » : TROUVER LE JUSTE ÉQUILIBRE

Par Édouard MARTIN

- Député français (S&D) au Parlement européen
- Membre de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie du Parlement européen



Contrairement à la précédente révision du cadre réglementaire (2008-2009) à l'orée de laquelle les idées de la Commission avaient été décriées et largement amendées par le Parlement européen et le Conseil, la nouvelle directive proposée en septembre dernier a été plutôt bien accueillie : bien évidemment chacun trouve des choses à redire, mais tout le monde s'accorde à saluer une bonne qualité d'ensemble. A charge à présent aux co-législateurs de partir de cette bonne base pour atteindre l'excellence.

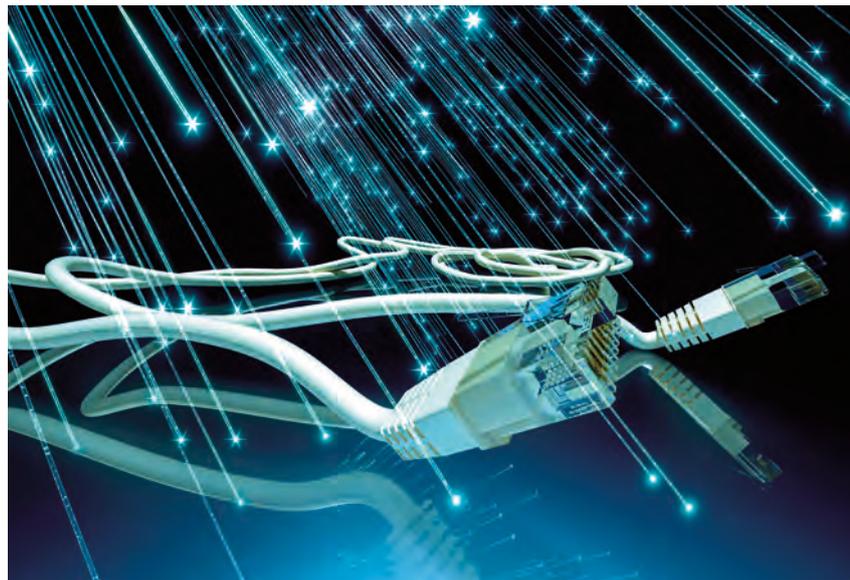
Les questions relatives à l'accès seront vraisemblablement les plus sensibles : l'objectif annoncé étant clairement la stimulation des investissements dans les réseaux à très haut débit (en particulier le FTTH même si le texte, observant une certaine neutralité, use souvent de périphrases), la Commission semble beaucoup (trop ?) miser sur les opérateurs « historiques » en leur donnant beaucoup de garanties au détriment de leurs concurrents. Ce faisant, elle semble s'éloigner d'un concept qui jusqu'ici était plutôt en vogue, celui d'« échelle des investissements », selon lequel les opérateurs alternatifs ont vocation à progressivement passer d'une offre de bitstream - la moins capitalistique - à du dégroupage en développant leurs propres infrastructures, voire à du co-investissement. L'écriture même des conditions dans lesquelles le co-investissement sera possible promet d'ailleurs de fameuses batailles tant au Parlement qu'au Conseil. Notons au passage que la Commission semble s'inspirer en partie et assez ouvertement de l'approche française en matière de déploiement de la fibre (en étant peut-être parfois pas

« La Commission semble beaucoup (trop ?) miser sur les opérateurs « historiques » en leur donnant beaucoup de garanties au détriment de leurs concurrents »

assez regardante sur les aspects qui ne fonctionnent pas si bien, en particulier pour les zones intermédiaires où ce déploiement ne peut pas bénéficier de subventions publiques, mais dans lesquelles les opérateurs privés ne se précipitent pas non plus pour investir).

S'agissant de la concurrence équitable entre opérateurs et applications « over-the-top », le sujet était encore très à la mode il n'y a pas si longtemps mais la Commission a prétendu y répondre en pondant une nomenclature complexe qui ne satisfait personne et est, de l'avis de beaucoup, assez peu opérationnelle. En parallèle, beaucoup pointent d'autres manières de rendre le jeu plus équitable entre opérateurs et concurrents de type GAFÀ, à commencer par le volet fiscal, avant de passer par de la régulation ex ante.

Les propositions d'harmonisation en matière de spectre, c'est une tradition, susciteront l'opposition entre Commission et Parlement d'une part, qui insistent sur la dimension intrinsèquement transfrontalière des fréquences, et d'autre part les États membres très attachés à leur « souveraineté spectrale » (et aux recettes budgétaires qui découlent des enchères). Il serait dommage que l'UE s'enferme dans ces querelles de compétence alors qu'elle a déjà prouvé qu'elle pouvait bouger lorsque le débat est tourné vers des objectifs ambitieux, à l'image de la disponibilité de plus de 1200 MHz de fréquences pour les communications électroniques (Radio Spectrum Policy Program) ce qui fait de l'Europe le continent le mieux pourvu de ce côté.



Il sera aussi question de compétences à propos des régulateurs nationaux et de l'instance européenne qui en est l'émanation, le BEREC (*ORECE en français*). Le BEREC est un peu un OVNI dans le monde des agences européennes car il se veut une « machine à convergence » des régulations, s'appuyant sur l'expertise des autorités nationales sur leurs marchés respectifs. La Commission souhaiterait remplacer cette méthode par une classique agence « top-down » au motif qu'il faut aller vers un grand marché européen. Mais ce marché unique ne se décrète pas, il se construit, et, commencer par l'instance de régulation c'est sans doute mettre la charrue avant les bœufs !

Enfin le Code comprend une partie « consommateurs », qui n'apporte pas grand-chose de neuf. Mais l'Europe a déjà fait beaucoup en la matière, que l'on parle des facilités pour changer d'opérateur ou de l'abolition des frais d'itinérance en juin prochain ! ●

PENSONS AVANT TOUT AUX TERRITOIRES

Par François COMMEINHES

- ▶ Sénateur Les Républicains de l'Hérault
- ▶ Maire de Sète



« Il est temps de passer à une société du Gigabit et de faire en sorte que tous les Européens, dans les régions rurales ou dans les villes, puissent accéder à une connexion Internet de qualité. » C'est par ces mots que Günther Oettinger¹, commissaire européen à l'Économie numérique, a justifié les grandes lignes de la nouvelle directive « paquet télécom » venant renouveler la directive de 2009.

C'est à peu près dans les mêmes termes que s'exprimait déjà, l'an passé, au Sénat, la secrétaire d'État au Numérique Axelle Lemaire, lors de l'examen du projet de loi dit « pour une République numérique ». Comme bon nombre de mes collègues, je ne pouvais qu'acquiescer à ce vœu pieu tout en déplorant le manque d'ambition en la matière de cette loi d'une part et, d'autre part la précipitation dans l'examen d'un texte, forcément incomplet ou a revoir car voté avant l'adoption d'une directive européenne structurante en la matière. A décharge, ce n'est point une première...

Si le déploiement des réseaux fixes à très haut débit est une condition indispensable pour le développement futur des territoires, la

nous sommes nombreux au Sénat à avoir mis l'accent sur la couverture numérique de nos territoires, notamment sur le réseau mobile. Les intentions du commissaire européen sont ambitieuses et louables, mais l'élu de terrain que je suis aspire à un réseau efficient avant d'envisager la 5G, quand le réseau mobile de troisième génération (3G) reste encore imparfait.

Au deuxième trimestre de l'année 2015, la situation était plus insatisfaisante encore que pour la 2G. Plus de 2200 communes n'étaient toujours pas couvertes. Les communes concernées sont ainsi privées d'Internet mobile, alors même que nombre d'entre elles sont également exclues d'un haut débit fixe de qualité. Le risque de territoires « isolés multi technologies » augmente, tandis que le développement des usages rend chaque jour plus pénalisante l'absence d'accès Internet de qualité. D'autant que le déploiement rapide de la 4G, essentiellement en zone dense, ne préjuge pas de la couverture des territoires moins denses, donc moins rentables pour les opérateurs.

« Les intentions du commissaire européen sont ambitieuses et louables, mais l'élu de terrain que je suis aspire à un réseau efficient avant d'envisager la 5G »

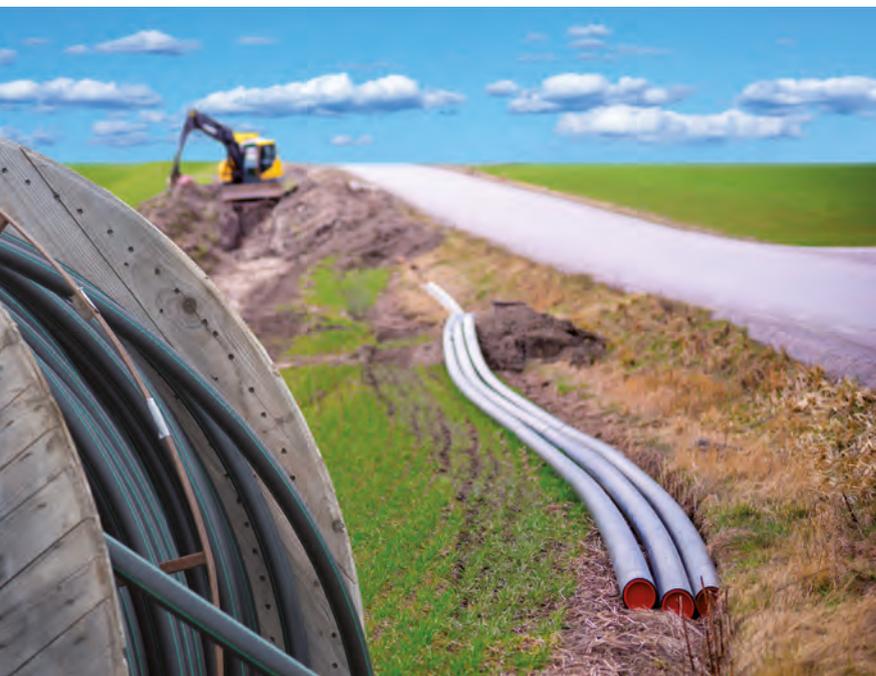
Face à l'incomplétude des réseaux mobiles, et aux revendications très vives des habitants et des élus locaux dans les territoires concernés, des dispositions visant à renforcer le cadre législatif de la résorption des zones blanches ont été insérées par le Gouvernement lors de l'examen du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques en séance publique au Sénat.

Pour autant, cette volonté de faire de l'Europe le « leader dans le déploiement de la 5G », selon le souhait du commissaire au numérique, doit être soutenue. Il faut néanmoins avoir conscience que ce souhait a pour corollaire des investissements d'envergure estimés à 500 milliards d'euros d'ici 2025. Ces investissements devront être soutenus forcément par les opérateurs privés. Seront-ils cette fois-ci au rendez-vous ? A quel niveau ?

Même si c'est le cas, quelles seront les proportions de cet investissement ? Bruxelles devra-t-elle compenser ? Peut être à hauteur de 200 milliards. Dès lors, où est le contrôle démocratique quand on parle d'un tel montant et pour un sujet qui nous concerne tous ? Concilier accords entre acteurs pour des co-investissements sur les réseaux les plus importants, anticiper les situations non concurrentielles, le mécano pour une Europe numérique se révèle macroéconomique et non politique.

Il faut repenser les choses plus profondément et notamment se poser la question de la manière dont les décisions sont prises. Le prochain parlement devra quoi qu'il arrive se saisir via une motion du suivi de la directive et ses négociations afférentes. ●

1. Commissaire européen chargé de l'économie et de la société numériques (2014-déc 2016), puis chargé du budget et des ressources humaines depuis janvier 2017.



couverture par les réseaux mobiles revêt une importance critique pour le maintien des activités et des habitants, et se caractérise depuis plus d'une dizaine d'années par des phénomènes persistants de marginalisation technologique.

Lors de l'examen du projet de loi pour une République numérique,

LES NOMBREUX ATOUTS DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Chemin de fer du Montenvers, Massif du Mont-Blanc

Depuis quinze mois, la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes prend ses marques. Dans les dimensions de son territoire géographique et économique, cette super-région dispose de nombreux atouts pour attirer des touristes, de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants.

Économie : coopération avec la Chine. Une mission régionale d'une cinquantaine d'élus locaux, entrepreneurs et universitaires s'est rendue en Chine dans le cadre de sa coopération avec la municipalité de Shanghai. Des partenariats entre les deux économies devraient offrir des leviers de croissance à toutes les parties prenantes, l'économie de la montagne étant particulièrement mise en valeur dans ce cadre.

Pollution : de nouvelles mesures. Les principales villes de la région ont été régulièrement touchées par des épisodes de pollution cet hiver. La vallée de l'Arve est un autre point de crispation : pour tenter de réduire la pollution de l'air dans cette zone, le Gouvernement et la région ont annoncé de nouvelles mesures. Les restrictions de circulation des poids lourds sont renforcées, l'État double sa contribution au « Fonds Air Bois » à 5 millions d'euros pour inciter les particuliers à rénover leur chauffage, les cheminées polluantes seront interdites d'ici trois ans et surtout, un plan de 45 millions d'euros est annoncé par la région, dont l'enveloppe principale sera consacrée au développement du rail (feroutage et déplacement des travailleurs).

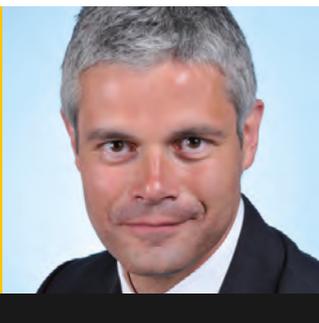
Programmes européens. Une enquête grand public est lancée afin d'évaluer et d'améliorer la visibilité des programmes européens. Les accords passés entre la région et l'UE portent sur une enveloppe totale de 3,3 milliards d'euros sur la période 2014-2020. Les fonds sont consacrés à la formation professionnelle, à la transition énergétique ou encore à des projets de recherche et d'innovation.

Marjolaine Koch

INSCRIRE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DANS LE TOP 5 EUROPEEN

Par Laurent WAUQUIEZ

- ▶ Président du conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes
- ▶ Député Les Républicains de la Haute-Loire



Depuis la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes, force est de reconnaître que notre région a complètement changé de dimension. Rares sont les domaines où elle n'apparaît aujourd'hui comme première ou deuxième en France, et dans le Top 10 européen. Durant toute l'année 2016 qui a vu l'installation de la nouvelle région, j'ai clairement perçu, au travers de mes rencontres ou dans les actions que nous avons menées, notamment avec nos partenaires étrangers, que notre région avait franchi un cap. Avec un PIB équivalent à celui du Portugal ou du Danemark, avec un territoire grand comme la Suisse ou le Benelux, Auvergne-Rhône-Alpes a la taille d'un pays. Ce potentiel est évidemment exceptionnel pour une région, et je veux qu'il soit maintenant au service d'une forte ambition : celle de placer en cinq ans notre région dans le Top 5 européen.

Pour y parvenir, j'ai voulu une région et des élus qui montrent la voie : c'est pour cela que notre première décision fut le lancement

d'un plan d'économies qui, avec près de 100 millions d'euros dès la première année, fut l'effort le plus important de toutes les régions de France. Si toutes les collectivités s'appliquaient la même exigence, le budget du pays serait à l'équilibre en cinq ans. Surtout, nous remettons cet argent directement là où il est nécessaire, avec notamment un investissement qui pour la première fois en dix ans, repart à la hausse et sera porté à plus de quatre milliards d'euros sur la durée du mandat.

Priorité numéro un de ce mandat, la défense de l'emploi est la première à bénéficier de cette nouvelle donne régionale qui se traduit par la mise en œuvre de la préférence locale dans nos marchés publics, la lutte contre le travail détaché avec la création d'une brigade dédiée, et la simplification de toutes les démarches pour nos entreprises. Secteur par secteur, nous donnons une nouvelle impulsion à ces filières qui sont aujourd'hui inscrites dans l'ADN même de notre territoire, au croisement de ce qu'elle a été et de ce qu'elle peut devenir, mais avec toujours la même exigence : celle de viser haut, celle de viser l'excellence.

Il y a d'abord les secteurs qui renvoient à la richesse même de notre territoire, comme l'agriculture, que l'on a trop longtemps abandonnée, et que nous soutenons aujourd'hui en remettant les produits locaux dans les cantines. C'est aussi le tourisme, avec une région qui veut s'affirmer comme un pôle d'excellence thermale européen, mais aussi la montagne, où l'on s'engage, via l'équipement de nos stations en enneigeurs, à garantir les meilleures saisons possibles à nos visiteurs. C'est également le soutien à l'export de nos fleurons que nous avons récemment accompagnés en Chine où ils ont pu montrer leur savoir-faire mondialement connu au moment même où le pays prépare les JO de 2022.

Il y a ensuite le numérique et l'industrie du futur. Nous avons en effet comme ambition de positionner en cinq ans notre région comme la Silicon Valley européenne, le cœur de la révolution numérique en Europe, notamment grâce à la création d'un grand campus du numérique dont je veux faire le centre névralgique du numérique dans notre région – le lieu où l'on forme les talents dont notre territoire a besoin, le lieu où l'on donne les moyens à nos entreprises, y compris à notre industrie, d'entrer de plain-pied dans le XXI^e siècle où notre région a, j'en suis convaincu, tous les atouts pour tracer son sillon. ●

« Avec un PIB équivalent à celui du Portugal ou du Danemark, avec un territoire grand comme la Suisse ou le Benelux, Auvergne-Rhône-Alpes a la taille d'un pays »



Viaduc de Garabit, Cantal

SOLIDARITÉ ET COMPLÉMENTARITÉ DES TERRITOIRES : LE NOUVEL ENJEU RÉGIONAL

Par Jean-François DEBAT

► Maire de Bourg-en-Bresse
► Conseiller régional
d'Auvergne-Rhône-Alpes



Les régions ont vocation, au-delà de leurs compétences légales parfois étriquées, à jouer un rôle majeur dans l'organisation des territoires. Paquebots administratifs souvent peu lisibles pour nos concitoyens, les régions ont désormais la tâche, depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, de proposer une « lecture du territoire » et par là même une mise en récit de ce dernier qui permettra à tous leurs habitants et acteurs de se projeter dans l'avenir.

Auvergne-Rhône-Alpes compte différents espaces dont chacun a sa cohérence et son propre facteur endogène de développement. 7,8 millions d'habitants, soit 12 % de la population française, quatre espaces métropolitains majeurs avec Lyon-Saint-Etienne (3 millions d'habitants), Grenoble-Chambéry (1 million d'habitants), Clermont-Ferrand et cette métropole particulière qu'est le Genevois à cheval entre Suisse et France. Ces métropoles sont une chance pour notre Région, car elles lui permettent de capter, sur son territoire et dans ces ensembles, des fonctions majeures à l'échelle nationale et européenne.

Souvent, dans les discours publics, on se réjouit de l'existence de ces métropoles pour immédiatement s'inquiéter de la coupure qui existe avec les territoires ruraux. Certains jouent même à l'excès de cette opposition simpliste et binaire entre les territoires ruraux abandonnés et les métropoles hyper-favorisées, la France périphérique oubliée de la mondialisation et des territoires urbains bien insérés dans les échanges internationaux. Le risque existe, mais il existe aussi des réponses dans les atouts de notre Région.

En effet, notre Région a la chance de disposer d'un réseau dense d'agglomérations non métropolitaines qui jouent un rôle

de médiateur entre métropoles et espaces ruraux et périurbains. Valence, Annecy, Chambéry, Bourg-en-Bresse, Roanne, Oyonnax, Bourgoin, le Puy-en-Velay, Vichy ou encore Montluçon constituent par exemple de véritables pôles d'équilibres autonomes. Ils jouent un rôle majeur dans l'accès aux services publics et privés non seulement de ceux qui vivent en leur sein, mais également des habitants et entreprises des zones rurales moins denses.

La Région a la responsabilité de développer un discours global, de rassemblement et de complémentarité, de le faire partager par tous, puis de mettre en place les outils politiques pour que chaque échelon soit accompagné pour répondre aux enjeux qui le concernent : la Région doit jouer son rôle d'ensemblier, chargée de donner une cohérence à cette vision.

Schématiquement, elle doit accompagner les métropoles dans les projets structurants qui sont leur apanage (les récents dossiers IDEX en sont un exemple positif) : siège des pôles de compétitivité, centres de recherche de niveau international, grandes infrastructures etc. Elle doit accompagner les agglomérations non

« Auvergne-Rhône-Alpes n'est pas constituée de deux mondes (ville et campagne) qui s'opposeraient. »

métropolitaines pour faire en sorte qu'elles disposent, toutes, de manière harmonieuse, du niveau adéquat d'équipements publics et privés : hôpitaux, lycées, administrations, centres de recherche ou d'enseignement

supérieur, gares, services aux entreprises, etc. Et elle doit enfin soutenir les territoires ruraux pour assurer aux habitants et

acteurs économiques de ces territoires les moyens d'y vivre, de s'y développer et d'accéder, soit directement lorsque c'est possible, soit via les agglomérations intermédiaires, aux fonctions essentielles : l'accès de tous au très haut débit, le soutien à l'installation de médecins et de soignants, les maisons de services aux publics, par exemple.

Auvergne-Rhône-Alpes n'est pas constituée de deux mondes (ville et campagne) qui s'opposeraient. Le rôle de la région est de veiller à la complémentarité des territoires et à leur structuration afin de corriger les constats alarmants d'inégalités territoriales, qui entraînent des inégalités sociales et des difficultés à accéder à des services publics et privés.

Dans un monde en mouvement, elle doit privilégier le fonctionnement en réseau, essentiel au 21^e siècle.

La région, légitime pour proposer ce projet global, est la seule à pouvoir assurer l'équilibre de territoires complémentaires ; elle doit être le garant de cet équilibre et c'est là sa plus grande et sa première responsabilité. ●



UN COUPLE RÉGION-MÉTROPOLES FORT POUR FAIRE GAGNER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Gérard COLLOMB

- ▶ Sénateur socialiste du Rhône
- ▶ Maire de Lyon
- ▶ Président de la Métropole de Lyon



Ces dernières années, le paysage institutionnel français s'est trouvé profondément bouleversé. La création par la loi MAPTAM de quinze métropoles dotées de larges compétences a fait entrer le fait urbain dans nos institutions. L'adoption d'une nouvelle carte régionale a permis de doter notre pays de régions fortes, désormais en mesure de rivaliser avec les grandes régions européennes.

Je suis de ceux qui pensent que cette évolution est extrêmement positive. Pour moi en effet, l'avenir du pays passe par un couple région-métropoles puissant, en capacité de porter de grandes politiques de développement pour nos territoires.

Les grandes métropoles constituent le premier pilier de ce couple. Elles constituent l'échelon pertinent pour constituer et faire progresser des écosystèmes d'innovation de pointe rassemblant monde universitaire, laboratoires de recherche et entreprises. Au plus près des acteurs économiques, elles se trouvent aussi en première ligne pour accompagner la croissance des entreprises, pour permettre aux PME de grandir et de venir augmenter le nombre d'ETI dans notre pays. Enfin, les métropoles constituent les atouts-maîtres de la France dans la mondialisation et doivent être de ce fait en capacité de mettre en œuvre des politiques efficaces de promotion internationale.

Second pilier, les régions, ont, elles, vocation à assurer partout les conditions du développement. Pour ce faire, elles disposent d'outils puissants tels que les aides aux entreprises, la formation, l'aménagement du territoire, mais aussi les transports. Elles ont aussi une mission de coordination du développement, avec la nécessité d'organiser une complémentarité forte entre les grandes agglomérations et les zones plus rurales, dans lesquelles l'économie est moins tournée vers la frontière technologique que fondée sur l'agriculture, le tourisme, les savoir-faire locaux. C'est cette philosophie-là que je souhaite voir s'appliquer en Auvergne - Rhône-Alpes.

Par rapport à certaines de ses homologues, notre grande région a un atout majeur : elle est structurée par un réseau de villes dense et équilibré, allant de Grenoble à l'Est à Clermont à l'Ouest, en passant par Chambéry, Annecy, Saint-Etienne et bien sûr, au cœur du territoire, Lyon, la capitale régionale. Il faut demain s'appuyer sur ce réseau pour faire avancer l'ensemble des territoires. En permettant à nos grandes villes de mettre en œuvre leurs propres politiques

« Les métropoles constituent les atouts-maîtres de la France dans la mondialisation et doivent être de ce fait en capacité de mettre en œuvre des politiques efficaces de promotion internationale »

économiques. En les reliant entre elles au travers d'infrastructures de transport toujours plus performantes. En les encourageant à travailler davantage avec les zones les environnant, pour construire des synergies nouvelles entre espaces urbains, périurbains et ruraux. Alors Auvergne-Rhône-Alpes pourra rivaliser avec la Catalogne ou la Lombardie. Alors elle pourra être pleinement reconnue comme un des moteurs économiques de l'Europe. ●

©Muriel Chantel.jpg

Lyon



ENVIRONNEMENT : UNE RÉGION PIONNIÈRE

Par Eric FOURNIER

- ▶ Vice-président à l'environnement, développement durable et parcs naturels régionaux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- ▶ Maire de Chamionix-Mont-Blanc



La Région Auvergne-Rhône-Alpes, pionnière sur le plan climatique et environnemental, a décliné ses actions sur plusieurs champs.

L'énergie. Avec un taux de couverture de la consommation d'énergie électrique de 40,6 %, la région Auvergne-Rhône-Alpes dispose du tissu économique, des ressources et des filières innovantes pour se positionner en première région de France productrice d'énergies renouvelables électrique et thermique. Elle dispose d'une marge de progression d'ici les cinq prochaines années, notamment en investissant dans les projets ENR à fort ancrage local, en favorisant l'innovation (mobilité GNV, électrique, hydrogène, méthanisation, etc.), en dynamisant les dispositifs territoriaux (aujourd'hui, près de 41 territoires de la nouvelle région se sont engagés dans une démarche de performance énergétique/TEPOS) et en soutenant la rénovation thermique des bâtiments.

La biodiversité et l'eau. Les premiers contrats de rivière ont été signés dans les années 1990 en Rhône-Alpes (le premier étant celui du bassin versant de l'Ardeche). En 2016, la région en comptait 51, ce qui témoigne un dynamisme extraordinaire dans la gestion de l'eau. Pratiquement tous les bassins versants du territoire régional sont concernés. Cependant, depuis les récentes lois de décentralisation qui donnent aux intercommunalités la compétence GEMAPI, la région s'engage vers les nouveaux contrats « vert et bleu », plus intégrateurs des enjeux d'aménagement du territoire (SRCE) et en phase avec sa compétence « chef de file biodiversité ».

À cela s'ajoute la gestion des Réserves naturelles régionales et le partenariat avec les pôles naturalistes : connaissance sur les espèces et des milieux (acquisitions de la connaissance, structuration, mutualisation et diffusion des données naturalistes) et soutien aux actions de préservation de la biodiversité (maintien des milieux et des espèces prioritaires).

La qualité de l'air. L'intervention régionale actuelle s'assoit sur l'exercice d'une compétence institutionnelle du fait de la coresponsabilité avec l'État du Schéma régional Climat Air Énergie. Plusieurs territoires sont en Plan de protection de l'atmosphère suite à des épisodes de pollution très marqués. La région s'appuie notamment sur ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, que je préside, et qui a pour objectif d'améliorer les

connaissances et de les diffuser ; ainsi que de porter les questions de qualité de l'air auprès de tous les acteurs pour aider la mise en œuvre des politiques publiques.

En vallée de l'Arve, l'hiver 2016-2017 a été marqué par deux épisodes de pollution majeurs. La région a décidé en février dernier d'adopter un plan d'urgence décliné de la façon suivante : un « Fonds Air Industrie », un remplacement des véhicules utilitaires les plus polluants, un doublement de la prime au renouvellement d'appareils de chauffage au bois performants (334 euros par équipement), la relance du fret ferroviaire et l'accélération des opérations ferroviaires en cours, le soutien au développement des énergies propres.

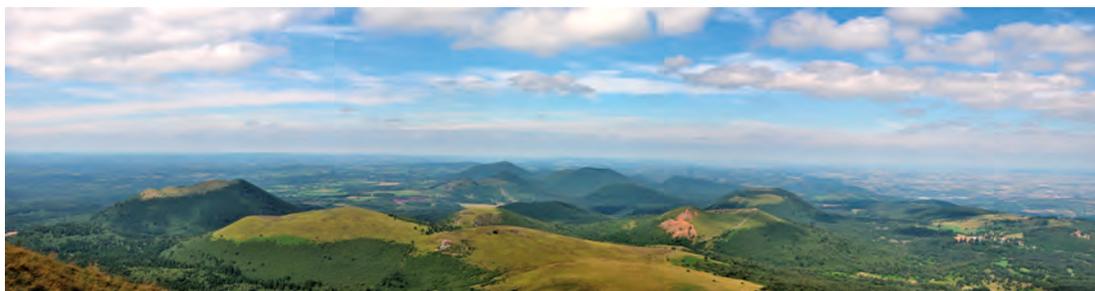
Les déchets. Le Plan régional de gestion et de réduction des déchets a démarré en janvier 2017, suite au transfert de la compétence de la planification des déchets aux régions. Notre ambition est l'amélioration du tri, la valorisation et la réduction de l'enfouissement des déchets, mais aussi plus largement le développement

« La région Auvergne-Rhône-Alpes dispose du tissu économique, des ressources et des filières innovantes pour se positionner en première région de France »

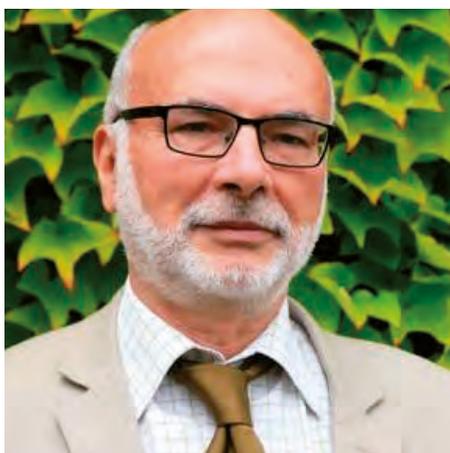
au sein des entreprises et des acteurs publics de l'économie circulaire, comme par exemple la recherche de la valorisation (matière ou énergie) de 100 % des déchets non dangereux et non inertes pour la production de ressources et d'énergie au bénéfice de l'économie locale.

Les Parcs naturels régionaux. Auvergne-Rhône-Alpes compte actuellement 9 PNR qui couvrent 21 % du territoire régional. Ils sont le principal outil (et parfois le seul) de développement et d'accompagnement sur des territoires ruraux, sur des thématiques comme le tourisme, l'agriculture, la filière bois, l'énergie, l'aménagement du territoire, l'écomobilité ou la culture. Je souhaite poursuivre ce schéma en les incitant à mieux mutualiser leurs moyens et en créant une véritable promotion de la Région à travers leur réseau.

À cela s'ajoutent des projets sur la gestion des risques majeurs (qu'ils soient naturels et/ou technologiques) dans la mesure où la région est la plus impactée de France, des projets d'accompagnement au changement (éco-gestes, sensibilisation citoyenne, communication auprès des plus jeunes), ainsi qu'un travail de réseau à l'échelle européenne et internationale, comme la participation à la COP 22. ●



▶ Le Dialogue Social peut-il se passer de l'échelon régional ?



Lorsque la structure du dialogue social est évoquée en France, c'est avant tout l'échelon national en lien avec les branches et les accords d'entreprises qui est mis en avant. Le niveau régional est assez systématiquement relégué au second plan d'autant plus que la législation relative au dialogue social territorial n'a pas encore vu le jour.

E&S-RDS Auvergne-Rhône-Alpes

Les organisations, autres que les partenaires sociaux, qui veulent promouvoir un dialogue social équilibré et efficient ont du mal à sortir des limites du périphérique parisien. Pourtant ce sont dans les régions que nous expérimentons sur le terrain les réglementations nationales et menons des accords faisant sens pour les territoires. Ceux-ci réunissent, pour la plupart, l'ensemble des partenaires sociaux qui s'accordent, dans le cadre d'une gestion paritaire, à défendre l'intérêt général.

E&S-RDS a depuis plusieurs années développé une antenne régionale à Lyon, qui a permis de créer un nouvel espace de rencontres pour les partenaires sociaux. Cet espace constitue un lieu privilégié d'échanges qui permet aux dirigeants d'entreprises, employeurs publics, syndicalistes et représentants du personnel de débattre librement en dehors du champ de la négociation sur les conditions d'un dialogue social productif et de rester en lien avec les expérimentations locales. Nous avons ainsi pu monter un groupe de travail sur le dialogue social stratégique



en entreprise ou sur les nouvelles formes d'emplois.

Le détricotage local

Depuis de trop nombreuses années nous assistons au « détricotage » des conventions collectives régionales, lesquelles ont quasiment disparu à l'exception de quelques-unes, notamment dans la métallurgie. La volonté de disparition de cette catégorie de conventions collectives est renforcée par la loi El Khomri de 2016 qui tend à réduire, de manière justifiée, le nombre de branches afin de les ramener à 200. Une nouvelle fois l'échelon régional risque d'être négligé, même si des branches nationales pourront signer des accords au périmètre strictement local.

En Auvergne-Rhône-Alpes, ces dernières années, plusieurs accords, tripartites et quadripartites sur des enjeux majeurs pour nos territoires ont été signés. Pourtant, les retombées sur le terrain n'ont pas été à la hauteur des espérances. On peut citer l'exemple du protocole sur la territorialisation des politiques d'emploi et de formation du 23 mai 2011 créant un comité stratégique de territoire qui permettait de conjuguer les forces au plus près du terrain. L'idée était positive, mais les moyens insuffisants : les résultats s'en sont fait ressentir. Il en est de même pour l'accord sur la sécurisation des parcours professionnels du 8 décembre 2011, qui portait haut la volonté de focaliser sur les situations d'urgence de publics, d'entreprises, de territoires et de secteurs

d'activités en lien avec les ZTEF. Dans ces deux cas, tous manifestaient une réelle volonté de concrétisation.

Le rôle de l'interpro et des branches régionales

On peut dès lors se poser la question de l'opportunité de traiter avec les interpro à l'échelon régional plutôt qu'avec les branches territoriales. Le rôle de l'interpro nous paraît correspondre davantage à l'esprit de la construction régionale d'un dialogue social apaisé et efficace, et il en est de même pour la régionalisation des accords nationaux. Les interpro ont un rôle essentiel à jouer dans la gestion paritaire à condition que le pouvoir politique régional tienne compte des spécificités de la Région en termes de dialogue social.

En effet, on assiste depuis peu à une propension de l'exécutif régional à bousculer un équilibre qui avait eu du mal à s'établir mais qui avait démontré une certaine efficacité. La disparition de la conférence sociale et de la politique de concertation territoriale avec les CTEF, mais aussi dans certains cas le transfert de la gestion paritaire au bénéfice d'opérateurs, type chambres consulaires, poussent les partenaires sociaux à trouver de nouveaux espaces de dialogue et de concertation, affranchis de la Région mais avec des moyens, financiers et humains, plus limités.

6 avril : soirée spéciale présidentielle

Le 6 avril, E&S-RDS et le club Convaincre organisent une soirée spéciale présidentielle ; elle permettra d'auditionner les représentants régionaux des principaux candidats sur des sujets aussi majeurs que le dialogue social dans la fonction publique, le dialogue social territorial, la réforme des branches et du code du travail et d'autres sujets. Peut-être l'opportunité de démontrer, une nouvelle fois, que les régions font partie de la partition complexe, et nécessairement équilibrée, du dialogue social.

Abdénour AIN-SEBA et Michel WEILL
E&S-RDS Auvergne-Rhône-Alpes

CLERMONT-FERRAND CONTINUERA À JOUER UN RÔLE MAJEUR

Par Olivier BIANCHI

- Maire de Clermont-Ferrand
- Président de la communauté urbaine Clermont Auvergne Métropole



A l'issue d'un long travail de concertation entre les maires des 21 communes de l'agglomération clermontoise, la nouvelle communauté urbaine Clermont Auvergne Métropole a vu naître depuis le 1er janvier 2017. Elle est la pierre fondatrice de la transformation institutionnelle métropolitaine, ancrée au sein même de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes

A l'image de Grenoble ou des villes de l'arc alpin à l'est, la Ville de Clermont-Ferrand et sa nouvelle communauté urbaine désirent continuer à jouer un rôle majeur au sein de la nouvelle région et s'établir comme le pôle d'équilibre de l'ouest de l'Auvergne-Rhône-Alpes. Il est aujourd'hui capital de rassembler toutes nos forces afin d'atteindre nos objectifs en valorisant nos atouts économiques, culturels, sportifs, universitaires et touristiques.

Nous ne désirons pas mimer aveuglément des modèles préétablis, mais bien revendiquer notre identité et inventer un schéma

de développement intégré à l'écosystème de notre territoire. La mise en place récente de la nouvelle communauté urbaine va offrir la possibilité aux zones très attractives d'agir en tant que véritables locomotives entraînant l'ensemble du territoire auvergnat, valorisant la complémentarité et la diversité des différents secteurs d'activité : agriculture et agro-alimentaire, industrie, filière bois, tourisme, économie sociale et solidaire, ayant pour trame de fond la transition vers l'économie numérique.

French Tech pour le numérique, I-SITE pour l'université Clermont Auvergne, « ville apprenante Unesco » pour les apprentissages et la formation tout au long de la vie, et sans oublier le passage en communauté urbaine avec l'inscription de Clermont Auvergne Métropole dans les 22 métropoles institutionnelles nationales. Ces réussites sont autant de traductions concrètes de la forte mobilisation des acteurs privés et publics. Les intérêts de toutes les entités convergent aujourd'hui pour qu'un espace métropolitain apparaisse durablement dans le Massif central et sur la carte de France. Cette polarisation de nos forces au sein d'un plus grand territoire est une chance pour Clermont-Ferrand et son agglomération de conserver et de faire prospérer son histoire et ses valeurs dans le futur.

Depuis la récupération de ses nouvelles compétences, la mise en œuvre des services publics de proximité et du quotidien en matière de voirie, de collecte et de traitement des déchets ou encore d'assainissement de l'eau, jusqu'aux grands projets de rayonnement, notamment en matière culturelle, économique et touristique, la métropole d'équilibre prend désormais tout son sens. ●

« Nous ne désirons pas mimer aveuglément des modèles préétablis, mais bien revendiquer notre identité et inventer un schéma de développement intégré à l'écosystème de notre territoire. »



MISMISSIONS NOTIFICATIONS EFFETS



Sommaire

- 29 Présidence de la République
- 29 Gouvernement
- 37 Parlement
- 37 Corps d'État
- 38 Autorités administratives indépendantes
- 38 Conseil économique, social et environnemental
- 39 Collectivités territoriales
- 40 Préfectures
- 45 Autres mouvements

La Revue du Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

POUR SAVOIR QUI EST QUI ET QUI FAIT QUOI, ABONNEZ-VOUS AU TROMBINOSCOPE

Ce magazine est divisé en 2 parties :

- Des tribunes rédigées par des personnalités politiques françaises et européennes (ministres, commissaires, parlementaires et élus locaux) autour de thèmes d'actualité.
- Photos, biographies et attributions d'hommes et femmes nommés et élus dans le mois au sein des institutions politiques nationales et locales.
 - Présentation des dernières missions, commissions d'enquête et groupes de travail.



www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope - Service abonnement - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - Fax : 03 27 61 22 52

bon de commande

Oui, je m'abonne au Trombinoscope et je choisis l'offre suivante :

- La revue mensuelle du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 280 €HT soit 295,40 €TTC
- Le lot 2017/2018 (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle au prix de 445 €HT soit 481,48 €TTC
- Le lot (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle + un accès illimité pendant un an à la base de données France du site www.trombinoscope.com au prix de 695 €HT soit 781,48 €TTC

TVA 5,5% (tomes et revue), 20% (site). Frais de port inclus (6 € par tome). Les 2 tomes à paraître en 2017 après les élections.

M. Mme Mlle

NOM / Prénom : _____

Entreprise ou Organisme : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Pays : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

Chèque Mandat Carte bancaire Visa / Mastercard

No _____

Validité _____

Cryptogramme _____ (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

Je réglerai à réception de facture

Date _____

Signature _____



INCUBATEUR D'ÉNERGIES POSITIVES

PANORAMA DE LA FRANCE POSITIVE

Orientons notre regard vers une France confiante,
audacieuse et ambitieuse

Retrouvez toutes les initiatives positives sur
printempsdeloptimisme.com



MARS 2017